

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2018

NOM	STATUT	Prés.	Votant	Exc	COMMENTAIRES
Pascale POUPINOT	Présidente	X			
Denis CARAIRE	Vice-président	X			
Jean-Claude GALLETY	Vice-président	X			
Sandra HUPPE	Vice-président	X			
Candice SOTTAS	Vice-président			X	
Anne-Sophie LE GAC	Secrétaire		X	X	Pouvoir FQ
Sandrine KLEIN – MORIZOT	Trésorière	X			
Jérôme BIANCHI	Membre UQ	X			
Louis CANIZARES	Membre UQ		X	X	Pouvoir à JCG
Maxime GENEVRIER	SFU	X			
Brigitte BARIOL	FNAU				
Valérie CHAROLLAIS	FNCAUE			X	
Isabelle DELUC-CHARLES	Fédération des EPL		X	X	Pouvoir à PP
Xavier DESJARDINS	APERAU			X	
Hervé GIRARD	SOLIHA			X	
Christophe LLADERES	Ordre des Architectes	X			
François QUEAU	Ordre des Géomètres Experts	X			
	Commissaire du gouvernement				
Nicolas THOUVENIN	UNAM			X	
<b>INVITES</b>					
Françoise BROILLIARD	Présidente CI	X			
Isabelle LIEGEON TOULZA	Déléguée générale	X			Rédacteur

Quorum : atteint

Convoqués	Requis	Présents	Votants (présents + pouvoirs)
18	9	9	12

- **Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mai 2018**
- Précisions apportées sur les points divers : palmarès des jeunes urbanistes européens : aucune candidature française n'a été proposée même si la remise des prix et l'AG du ECTP/CEU ont été faites à Roissy en France le 18 mai. Les appels à candidature 2020 seront rapidement lancés pour mobiliser plus. Le palmarès n'a pas été décerné mais deux équipes ont été retenues pour un complément de travail sur les relations ville/aéroport.

**VOTE 1 : adopté à l'unanimité**

- **Point 2 : Avis sur les dossiers de qualification de la session de Paris du 8 juin et Montpellier du 22 juin, et point sur le nombre de qualifiés 2018**

		Qualification	Vote
ALAZETTA Pascale	Q	Oui	Unanimité
ASTRUC Mireille	R	Oui	Unanimité
BATICLE Johana	Q	Oui	Unanimité
BELLANGER Hégésippe	Q	Oui	Unanimité
BERNARD REYMOND Philippe	Q	Oui	Unanimité
BERQUET Jérôme	Q	Oui	Unanimité
BOISSEAU Christine	Q	Oui	Unanimité
BRANA Karine	Ajournée		
CLERT Sébastien	R	Oui	Unanimité
DA SILVA SANTOS Barbara	Q	Oui	Unanimité
DELAFONT Laurence	Q	Oui	Unanimité
DOLIGEZ Gervais	R	Oui	Unanimité
FABRE Yann	R	Oui	Unanimité
GAZABRE Stéphane	Q	Oui	Unanimité
LANCREROT Emmanuel	Q	Oui	Unanimité
LENOIR Céline	LA	Oui	Unanimité
LIVI Gloria	Q	Oui	Unanimité
LLADERES Christophe	Q	Oui	Unanimité
QUIRIN Céline	Q	Oui	Unanimité

**Point 2018 :**

	Q	R1	R2	R3	RS	LA
TOTAL 2018	64	11	6	2	0	3
<b>TOTAL dossiers</b>	<b>86</b>					
<b>TOTAL QUALIFIES et RENOUELES</b>	<b>83</b>					
<b>Total LA</b>	<b>3</b>					

RECAPITULATIF 4 juillet 2018		
Nombre de qualifiés à jour	437	A jour de leur qualification au 04 juillet 2018
Nombre de retraités	250	
Non renouvelés	235	
Décédés	5	
<b>Nombre de qualifiés depuis l'origine</b>	<b>927</b>	
Nombre d'avis défavorables ou en attente	57	dont 10 ont repassé et obtenu la qualification 2 en attente de pièces complémentaires
Inscrits sur liste d'aptitude	163	Dont 3 sont maintenant qualifiés
Nombre de qualifiés	927	
<b>Nombre de dossiers traités</b>	<b>1147</b>	

Un mail diffusant le lien du tableau des renouvellements sera envoyé par la DG aux membres du CA pour que durant l'été, ils s'impliquent TOUS dans la relance téléphonique des renouvelables (et notent dans le tableau leurs actions)

**VOTE 2 : les qualifications sont adoptées à l'unanimité, sauf le dossier de Karine BRANA qui est ajourné à l'unanimité et sera examiné par deux membres du CA pour une décision en septembre.**

- **Point 3 : Qualification des structures : organisation de la concertation et programmation des échéances**

Jean-Claude Gallety présente le travail réalisé pour la qualification des structures, sous forme de deux documents : le CR N°4 qui reprend le travail effectué lors des réunions du groupe GT qualification des structures qui s'est réuni depuis le mois de juin 2017 avec des urbanistes qualifiés membres du CA, des urbanistes qualifiés membres de la CI, un représentant de professionnels d'organisme similaire, un représentant SFU.

Le référentiel métier et la grille d'évaluation qui détaille le contenu des dossiers de demande de qualification seront utilisés comme guide d'instruction en attendant une modification du règlement intérieur.

Chaque participant donne un premier avis personnel sur cette proposition de qualification des équipes, sans engagement particulier, ni personnel, ni de la structure représentée.

Maxime Genévrier :

Avis favorable mais il est nécessaire de différencier les qualifications des personnes et celles des structures pour s'adapter aux mieux aux différentes demandes et besoins.

François Quéau :

Remarque que la qualification des structures est tout à fait cohérente avec la pratique de l'urbanisme. Un projet est un travail qui nécessite des compétences pluridisciplinaires, il n'est donc pas antagoniste de qualifier des équipes de professionnels. Avis Favorable.

Christophe Lladeres :

La qualification des structures pose le risque de dévoiement du métier par des structures qui changeraient les fondamentaux du métier, il est donc nécessaire de bien cadrer cette qualification qui peut être un atout de reconnaissance de la profession. Avis favorable

Françoise Broilliard :

A priori plutôt défavorable au lancement de la réflexion, note que cette démarche donne une nouvelle dimension à la profession et surtout à son fonctionnement dans le monde actuel qui s'adapte aux évolutions des modes de travail. On sort du militantisme pour aller vers une reconnaissance par la nécessité d'être visible sur les réponses aux appels d'offres. Il est à noter que les maitres d'ouvrage semblent de plus en plus exigeants. Avis favorable

Sandra Huppe :

Dubitative au début de la réflexion, mais à l'examen des plus et des moins, avis favorable en veillant à cadre et limiter les moins.

Favorable à la qualification des structures

Denis Caraire

Contre au lancement de la réflexion car la qualification des personnes répond à un référentiel commun, qui sera difficile à mettre en œuvre pour des structures protéiformes. Dans la mesure où la qualification des structures est liée à la qualification des personnes, l'une alimentera l'autre et vice-versa. La qualification des structures permettra de développer des actions et de faire un travail sur les fondements de l'urbanisme. 100% favorable.

A noter aussi la nécessité de réfléchir à un nouveau mode économique et de l'adapter.

Sandrine Klein

Difficile actuellement de faire passer les messages sur la qualité auprès des maitres d'ouvrage. Est-ce que la qualification des structures ne va pas encore favoriser les grandes structures qui « dumpent » le marché sans compétences réelles au détriment des petites structures.

Comment prend-t-on en compte l'adhésion à la déontologie ?

Isabelle Liegeon Toulza

Il est impératif de continuer dans un temps indéterminé de délivrer les deux types de qualification individuelle et de structure pour répondre à tous les cas et les modes d'exercices.

Pascale Poupinot

Voit bien l'intérêt de la qualification des structures pour le mode d'exercice privé mais moins pour le parapublic. Comment arrive-t-on à mobiliser des structures à se qualifier, donc comment communique-t-on ?

Jérôme Bianchi

La qualification des structures permettra de lever l'ambiguïté pour les individus qui lors de la qualification individuelle sont interrogés sur leur rôle personnel alors que le projet se bâtit sur un

travail d'équipe. La qualification d'une structure s'appuie sur une logique de mise en commun des compétences complémentaires et nécessaires au projet. Avis favorable

**VOTE 3 : le principe de la qualification des structures est adopté à l'unanimité et donc le principe de poursuivre le travail pour la concertation est adopté à l'unanimité**

Sur les modalités de la concertation Denis propose de demander à 3 ou 4 structures potentiellement intéressées ce qu'elles attendent de cette qualification et parallèlement à 3 ou 4 collectivités de donner leur avis sur leurs attentes de structures qualifiées.

**Proposition est faite de prendre contact avec trois collectivités de taille différente : une grande ville (Montpellier ?), une ville moyenne (Saint Flour), une petite ville (Plobannalec ?)**

**• Point 4 : Point sur le titre**

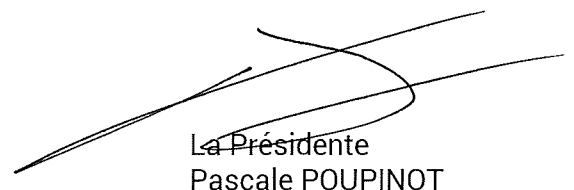
Suite à la réunion de 9h, ce jour, au ministère en présence de Bruno Bessis et Lara Tobin, pour faire le point sur la subvention, plusieurs sujets ont été abordés :

- Nécessité de poursuivre le travail sur la reconnaissance de la profession d'urbaniste, en actant que le ministère a fait le choix de refuser la création d'un titre d'urbaniste dans la loi.
- Il est nécessaire de travailler à la rédaction de la fiche « urbanisme » du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui permettra aussi de cadrer la validation des acquis d'expérience (VAE)
- Nécessité de structurer la profession dans une structure unique regroupant toutes les associations sous une forme à définir pour assurer une gouvernance lisible de la profession et avoir un seul interlocuteur,
- Le ministère souhaite élaborer collégialement avant la fin de l'année un programme d'actions à valider et mettre en œuvre par les différentes associations.

Le ministère indique que depuis plusieurs années le ministère demande à l'OPQU de travailler à la modernisation de la qualification et à une meilleure reconnaissance de la qualité (par exemple un label)

En 2019, le ministère ne devrait plus verser de subvention à l'OPQU mais à la structure qui portera le programme d'actions et le mettra en œuvre.

*NDLR : un protocole de coopération Ministère/OPQU a été signé pour la période 2015-2020. Un avenant a aussi été ajouté en 2017 officialisant la déontologie.*



La Présidente  
Pascale POUPINOT

